

DELIBERATION
CC_2021_139

OBJET :

COMMISSION 4

RESSOURCES HUMAINES

***Attribution de véhicule
de fonction***

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 41

Suppléant présent : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021

Délibération CC_2021_139

COMMISSION 4
RESSOURCES HUMAINES
Attribution de véhicule de fonction

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L5211-13-1 du code général des collectivités territoriales permettant la mise à disposition d'un véhicule de service aux agents dont les fonctions le justifient ;

Vu l'article 21 de la Loi n° 90-1067 du 28 novembre 1999 permettant d'attribuer un véhicule de fonction par nécessité absolue de service aux agents occupant l'un des emplois fonctionnels de directeur général des services (DGS) ou de directeur général adjoint des services (DGAS) dans un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80000 habitants ;

Considérant que cette attribution constitue un avantage en nature soumis aux règles sociales et fiscales applicables en la matière ;

Considérant que l'attribution d'un véhicule aux agents est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant

Où l'exposé du Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 49 VOTANTS)

- D'autoriser la possibilité d'attribuer un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service aux agents recrutés sur des postes de DGS ou DGAS ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUETRY

